



L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI) SPORT DU CDVB 92



ÉDITO

Depuis septembre 2009, le Comité de Volley-ball a fondé le 1^{er} Chantier d'insertion par le sport en France. L'atelier d'insertion a pour objectifs de :

- remettre la personne éloignée de l'emploi en situation de travail (signature d'un CDD insertion avec le CDVB 92) ;
- former à un métier en tension (éducateur sportif) ;
- fournir un diplôme (BPJEPS sports collectifs, mention volley-ball ou BPJEPS APT) permettant d'accéder à un emploi dans le secteur de l'animation sportive dans le champ des sports collectifs ou dans celui des activités physiques pour tous. Le BPJEPS est une formation en alternance. Les périodes de mise en pratique se déroulent dans des structures associatives ou au sein de collectivités locales des Hauts-de-Seine ou d'Ile de France.

Les deux principaux atouts de ce dispositif :

- l'insertion de personnes en difficulté (en tant que salariée, la personne issue du chantier d'insertion est rémunérée chaque mois sur la base du Smic et elle ne paye pas de frais de formation) ;
- Un partenariat gagnant-gagnant : les structures d'accueil disposent de stagiaires pour intervenir sur leurs activités et mettent, en échange, des tuteurs identifiés et experts à disposition.

Rejoindre le dispositif Atelier Chantier d'Insertion Sport du CDVB 92, c'est intégrer une structure qui au fil des années a fait ses preuves en termes d'insertion professionnelle. Les partenaires publics nous font confiance depuis près de 18 ans pour mener à bien une mission d'intérêt général, par l'éducation et le sport. **Nous entendons poursuivre notre action** encore plus en avant dans les prochaines années et d'ici là **nous serions honorés de vous accueillir dans notre équipe**.



Stefano RIMBANO,
Président du Comité de Volley 92

INSERTION 2019-2020

149

salariés en insertion
embauchés depuis 2009



80 %

de réussite
aux diplômes



83%

de sorties dynamiques



70%

de sorties dans l'emploi
durable (CDI & CDD +
de 6 mois)



36 %

d'habitants des quartiers
de la politique de la ville



30 %

de bénéficiaires du RSA
depuis l'origine du
projet



38

communes franciliennes ont participé au projet





LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES DE L'ACI SPORT DU CDVB 92

1. Le BPJEPS Activités Sports Collectifs

La possession du diplôme BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention Volley-ball, confère à son titulaire **les compétences suivantes** qu'il assure en autonomie pédagogique :

- * **La conception de projets d'animations sportives dans le champ des sports collectifs** visant notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles par le respect d'autrui et des règlements sportifs
- * **La conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive des sports collectifs** qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage
- * **La conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en volley-ball**
- * **La participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse**
- * **La participation au fonctionnement de la structure employeuse**
- * **L'accueil de différents publics**

2. LE BPJEPS Activités Physiques Pour Tous (APT)

La possession du diplôme BPJEPS Activités Physiques Pour Tous (APT), confère à son titulaire les compétences suivantes dans le domaine des « **activités physiques d'entretien corporel** », des « **activités et jeux sportifs** » et des « **activités physiques en espace naturel** » qu'il assure en autonomie et en sécurité

- * **Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous**
- * **Organiser et gérer des activités physiques pour tous**
- * **Communiquer sur les actions de la structure**
- * **Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous**

Ces formations d'une durée de **12 mois** (septembre N à septembre N+1) se font en alternance avec des périodes de **mise en pratique dans les structures associatives** ainsi que dans **les collectivités locales**. Les stagiaires reçoivent également **une formation théorique (méthodologie de projets, connaissances des APS, paramètres de séance de sports collectifs ou APT)**

LES CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ET DANS L'ACI SPORT

Age : **18 ans minimum**

Avoir une **activité sportive associative**

Avoir un projet professionnel confirmé dans le **domaine de l'animation sportive**

Être **demandeur d'emploi** éligible à l'Insertion par l'Activité Économique ou **bénéficiaire du RSA**

Etre titulaire de l'attestation de Formation à la « **Prévention et Secours Civiques de 1er niveau (PSC1)** » ou titre équivalent

Etre titulaire du certificat de participation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

Avoir réussi **les tests des exigences préalables (TEP) Sports Collectifs (10 UC) ou APT (4 UC)** organisés par l'ARFA IDF

Avoir satisfait aux tests de sélections du CDVB 92 (**entretien de motivation**)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS



Contactez **Evin COCHET**

① E-mail : e.cochet@volley92.asso.fr

② Téléphone : 01.46.55.05.02.